

Le Commandement de la Force mobile assure le commandement et le contrôle de 99 unités de combat et des unités d'administration et de service de la Milice par l'entremise de cinq quartiers généraux régionaux et de 21 quartiers généraux de district dispersés dans tout le pays. La Milice du Commandement de la Force mobile a pour rôle de fournir des personnes entraînées en vue d'accroître et de renforcer l'effectif de la Force régulière, de fournir des sous-unités entraînées afin d'aider la force de campagne à défendre le Canada et à maintenir l'ordre, de fournir un personnel formé en vue d'accroître l'effectif de l'Organisation des mesures d'urgence, et de servir de base à l'expansion de la Force régulière en cas d'urgence.

### 3.7.2.2 Commandement Maritime

Toutes les Forces maritimes canadiennes relèvent du commandant du Commandement Maritime, dont le quartier général est à Halifax. Le commandant adjoint dirige les Forces maritimes du Pacifique, dont le quartier général est situé à Esquimalt. Le rôle du Commandement Maritime est de défendre le Canada contre toute attaque navale, d'appuyer les mesures en vue de protéger la souveraineté canadienne, de fournir aux opérations militaires canadiennes toute l'aide nécessaire, d'exécuter des opérations de recherche et de sauvetage dans les zones de recherche et de sauvetage de l'Atlantique et du Pacifique (qui correspondent essentiellement aux provinces de l'Atlantique et à la Colombie-Britannique) et de collaborer à la défense de l'OTAN.

En décembre 1977, la flotte du Commandement Maritime se composait des navires suivants: 19 frégates (dont huit porteuses d'hélicoptères) et quatre destroyers porte-hélicoptères de type *Iroquois*, trois navires de soutien opérationnel, trois sous-marins de type *Oberon*, six patrouilleurs côtiers de type *Bay* (servant de navires-écoles), et deux escorteurs-ateliers (gardés en service comme ateliers flottants et bâtiments auxiliaires provisoires). Trois des 19 frégates sont tenues en réserves.

**La Réserve navale** est un élément essentiel du Commandement Maritime. Son rôle principal consiste à fournir du personnel formé en vue d'accroître l'effectif dans des situations d'urgence. Elle veille également à assurer le contrôle maritime de la navigation en période d'urgence ou en temps de guerre de façon à satisfaire aux exigences nationales et à celles de l'OTAN. Il existe 16 unités de réserve navale situées dans des grandes villes du Canada.

### 3.7.2.3 Commandement aérien

Avec la formation du Commandement aérien le 2 septembre 1975, la responsabilité générale des forces militaires aériennes du Canada était de nouveau confiée à un seul commandant supérieur, afin d'assurer une plus grande souplesse dans l'utilisation de la puissance aérienne et une exploitation plus efficace, plus sécuritaire et plus économique.

Le commandement a pour fonction principale de maintenir des forces aériennes régulières et de réserve prêtes à intervenir en toutes circonstances pour permettre au Canada de respecter ses engagements à l'échelle nationale, continentale et internationale, et d'assurer l'exécution des engagements régionaux dans les provinces des Prairies (Saskatchewan, Alberta et Manitoba).

Le Commandement aérien, qui a son quartier général à Winnipeg, se compose des quatre groupes opérationnels suivants: le Groupe Défense aérienne, le Groupe Transport aérien, le Groupe aérien maritime et le 10<sup>e</sup> Groupe aérien tactique. Il s'occupe également du contrôle des écoles de pilotage et de la réserve.

**Le Groupe Défense aérienne**, dont le quartier général se trouve à North Bay (Ont.), est chargé de protéger la souveraineté de l'espace aérien du Canada. En outre, il représente le Canada au sein du NORAD, le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord canado-américain. Il dirige trois escadrons de chasseurs tout temps, un escadron d'instruction, deux lignes de radar transcontinentales, une unité de dépistage de satellite et un escadron de guerre électronique.

**Le Groupe Transport aérien** fournit des moyens de transport aérien pour permettre aux Forces canadiennes de respecter leurs engagements. Il exécute également des fonctions à l'échelle nationale et internationale qui lui sont assignées par le gouvernement. Il